

PROCÈS-VERBAL

Le dix-huit mars deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil.

Date de la séance :	18 mars 2024
Date de convocation :	12 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice :	24
Nombre de présents :	18
Nombre de votants :	21

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, Mme Claire LAPOIRIE, M. Stéphane CHERRIER, M. Philippe DELAUNAY, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Jean LEFEBVRE à M. Didier ONFRAY, Mme Isabel COUDRAY à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Gilles BARBIER à Mme Isabelle VAUQUELIN.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Secrétaires de séance : Mmes Caroline CHOPIN, Marie-Noëlle CHEVALIER.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal
Conseil municipal du 20 février 2024

Adopté à l'unanimité,

Compte-rendu des décisions du maire :

D2023-24- Mission d'accompagnement de la refonte du musée de l'Écorché d'anatomie au bureau d'ingénierie culturelle & touristique Scarabée, 60 boulevard du Président Wilson – 33 000 Bordeaux, pour un montant total d'honoraires de 12 790 € HT.

D2023-25- Marché public de Services d'Assurances comme suit :

- LOT 01 : Dommages aux biens et risques annexes => Compagnie GROUPAMA pour un montant de 27381,14 € HT / 29887,36 € TTC
- LOT 02 : Responsabilité et risques annexes => Compagnie AREAS DOMMAGES pour un montant de 2217,52€ HT / 2417,10 € TTC,
- LOT 04 : Protection juridique de la collectivité => Compagnie CFDP SA pour un montant de 1675,00€ HT / 1899,45€ TTC
- LOT 05 : Protection fonctionnelle des agents et des élus => Groupe SMACL ASSURANCES pour un montant de 428 € HT / 481,88€ TTC

soit un montant global de 31701,66 € HT / 34685,79 € TTC.

D2023-26- Marché de prestations similaires restauration du Vieux Château et de l'aménagement de ses jardins au Groupement représenté par le mandataire TOUT SE TRANSFORME, décomposé de la façon suivante :

- Missions études globales PRO/ACT : Montant total de 237 199,91 € HT,
- Mission suivi de chantier VISA/DET/AOR : Montant total de 119 507,17 € HT.

Délibérations et comptes rendus des commissions :

VOIRIE - RESEAUX - ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT

Compte-rendu de la commission du 5 mars 2024

Étaient présents : Mesdames VAUQUELIN, CHEVALIER, LE MERRER, DUPONT, Messieurs BRONNAZ, DAVOUST, CHERRIER, DELAUNAY, LEFEBVRE, ONFRAY.

Absents excusés : Messieurs BARBIER, CABOT.

Services techniques : Monsieur LESUEUR.

Plantation allée du Champ de Bataille

La seconde phase de plantation est terminée. Les arbres sont tuteurés. Les services techniques de la ville ont réalisé un drainage des deux côtés sur une longueur de 90 mètres pour éviter que les arbres aient les racines dans l'eau, pendant toute la période hivernale. Le surplus d'eau se déverse sur le bord de la voie verte.

Aménagement des abords de l'hôpital

Les travaux de voirie sont terminés. La barrière d'entrée est posée. Elle fonctionne avec un digicode pour l'entrée. L'ouverture pour la sortie des véhicules est déclenchée en automatique par un radar. Une caméra a été installée à l'entrée face à la barrière, pour déclencher manuellement à distance, l'ouverture en cas d'un éventuel dysfonctionnement. Il reste l'éclairage à installer.

Extension du réseau d'assainissement des eaux usées, route de Louviers pour le raccordement de Lidl et Éts Josse

Les travaux réalisés par l'entreprise SARC sont terminés. La traversée de la route de Louviers a été réalisée par un fonçage en sur-profondeur pour rejoindre les Ets Josse. Cela a généré un surcoût de dépenses de 5 000 €. Ce montant est financé par une participation des Ets Josse. Cette extension de réseau gravitaire a été possible grâce à une convention avec le propriétaire du terrain du Centre Leclerc, pour rejoindre notre réseau route de Quittebeuf. Le terrain a été remis en état après travaux par la SARC.

Reprise du réseau d'assainissement des eaux usées Rue du Général de Gaulle avec l'impasse de l'arrière-cours du fleuriste

Une nouvelle canalisation a été installée en reprenant les branchements des diverses habitations de l'arrière-cours, pour se déverser en gravitaire, dans le regard de la canalisation principale de la rue du Général de Gaulle.

Travaux de branchement en assainissement des toilettes du cimetière

La canalisation des eaux usées des toilettes du cimetière, a été raccordée au regard situé sur le trottoir de la rue du Doyen Jussiaume.

Travaux de dévoiement du réseau d'eau pluviale rue Tour de Ville-Nord

L'entreprise SARC a réalisé les travaux de dévoiement de la canalisation du réseau d'eau pluviale rue Tour de Ville-Nord. Ces travaux étaient nécessaires pour créer un passage, afin que le camion hydrocureur puisse accéder au dessableur situé à l'arrière de cette rue.

Réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées route de Beaumont et Ernest Neuville

En 2024, les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif des eaux usées seront poursuivis route de Beaumont et rue Ernest Neuville. La ville va solliciter une subvention de l'Agence de l'eau Normandie-Seine à hauteur de 40 % des travaux, plus une avance de 20 % sur 15 ans à taux zéro.

Plantation école Dolto

La plantation de 9 mûriers s'est déroulée dans la cour de l'école en présence des enfants et de Madame

La Maire. Lors de journées chaudes, les arbres donneront des îlots de fraîcheur aux enfants.

Plantation Centre de loisirs

Cinq mûriers ont été plantés dans la cour du centre de loisirs, dans le même but que dans les écoles, créer des îlots de fraîcheur.

Plantation école Dupont de l'Eure

La plantation de 5 mûriers a été effectuée dans la cour de l'école. Les élèves de plusieurs classes ont participé à la plantation, en présence de la directrice et d'une enseignante.

Plantations place de la Mare des Fossés

Les amélanchiers plantés dans les bacs en béton ainsi que dans les carrés à l'entrée de la place, sous la pression du vent, penchaient de plus en plus. Ils devenaient inquiétants, et peu décoratifs. Ces arbres présentaient le désagrément d'être un environnement favorable au développement des chenilles processionnaires. Ils ont été remplacés par des liquidambars pyramidaux.

Skate parc, Pump track, City stade

Les travaux ont commencé le lundi 12 février par le décapage. Depuis les intempéries ont retardé l'avancement des travaux. A ce jour, il est possible d'apercevoir les bases de chaque module.

Arbres sur l'aire de la source Sanson

La noue d'infiltration des eaux pluviales était bordée par des saules taillés en têtards. Au fil du temps, les arbres ont dépéri. Ils sont devenus creux et dangereux. Les arbres sont tombés. Au fur et à mesure, ils ont été enlevés pour conserver un terrain propre. La Commission est favorable pour les remplacer par une ligne de saules pleureurs ou des aulnes, et des cyprès chauves. Ils seront plantés à une distance plus éloignée du bord de la noue (6 à 7 mètres). De plus, cela nous permettra d'entretenir nous-mêmes la noue. Les anciens saules plantés trop près de la noue, nous empêchent d'intervenir avec notre matériel. Nous devons faire appel à une entreprise pour l'entretien de la noue, soit une dépense en moins de 8 000 €/ an.

DCM 2024-28- SIEGE – CONVENTION DE PROGRAMMATION TRIENNALE 2024-2026

Le Neubourg fait partie des 35 villes « B » adhérant au SIEGE 27.

Le SIEGE (Syndicat d'Electricité et du Gaz de l'Eure) propose de conserver une programmation pluriannuelle des travaux d'investissement sur la base d'une convention pour la nouvelle période 2024-2025-2026.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention de programmation triennale au titre des années 2024 à 2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la convention de programmation triennale 2024-2026 du SIEGE 27 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité,

Madame Natacha Brunet demande si la commune a des délégués dans cette instance.

Madame le Maire répond affirmativement, un titulaire, un suppléant convoqués généralement le samedi matin.

FINANCES

Commission de finances du 6 mars 2024

Etaient présents : F. Bronnaz, A. Cheux, M.N. Chevalier, I. Coudray, F. Davoust, A. Le Merrer, D. Onfray, I. Vauquelin.

Etaient excusés : I. Ameye, H. Leroy, E. Detaille.

Présentation du budget de fonctionnement de la commune

Proposition de ne pas augmenter les taux d'imposition. La base va augmenter de 3,9%.

Présentation du budget d'investissement de la commune

Année de transition pour certains investissements, car nous sommes entre deux contrats de territoire.

Budget ZAC de la gare

Il reste encore trois terrains à vendre, qui ne permettront pas de combler le déficit d'investissement.

Budget d'assainissement

Prévisions de travaux subventionnés par l'agence de l'eau.

Monsieur Arnaud Cheux indique que les deux opérations d'investissement importantes inscrites au budget sont la réfection de la piste du vélodrome et le château. Le détail des budgets sera donné à la séance du 15 avril prochain.

URBANISME – PATRIMOINE

Compte-rendu de la commission du 11 mars 2024

Etaient présents : G. Barbier, F Bronnaz, I Ameye, E Detaille, S Cherrier, MN Chevalier, I Coudray, A Le Merrer, et I Vauquelin.

Étaient excusés : A Leroy, N Brunet

→ DIA et DC

- DIA 027 428 24 N0005 : Cession habitation, 2 Rue de la porte de Pierre. Parcelle AW-135 138/ m2. Zone Uh
- DIA 027 428 24 N0006 : Cession habitation, 7 Route de Conches. Parcelle AR-117/ 712 m2. Zone Uh
- DIA 027 428 24 N0007 : Cession chemin d'accès et parking. Le moulin du bocage – Le Quillier. Parcelle AO-202 203/ 3396 m2. Zone A
- DIA 027 428 24 N0008 : Cession habitation, 28 Rue Chambellan. Parcelles AM-278 286/ 627 m2. Zone Uh
- DIA 027 428 24 N0009 : Cession habitation, 74B Rue de la République. Parcelles AK-56-60/ 253 m2. Zone Up
- DIA 027 428 24 N0009 : Cession bâtiment, Rue Henri Dunant – La porte de Lisieux. Parcelle AE-35/ 43 m2. Zone Uh

Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner ces biens.

→ Déclaration Préalable :

- DP 027 428 24 N 0009 : Avenue de la Libération. Parcelle AH 53 – 4 623 m2. Zone Uh. Installation de panneaux solaires
ABF : accord
CCPN : instruction en cours
Avis de la commission : favorable
- DP 027 428 24 N 0010 Rue de Brionne. Parcelle AV 144 – 585 m2. Zone Uh. Installation de trois fenêtres de toit
ABF : accord
CCPN : en cours d'instruction
Avis de la commission : favorable
- DP 027 428 24 N 00011 : Rue Octave Bonnel. Parcelle AN 26 – 1592 m2. Zone Uh. Rénovation d'un mur en limite de propriété
ABF : Refus (Sur un mur à pan de bois, l'isolation par l'extérieur telle que proposée : plaque et enduit gris ne convient absolument pas. Il faut revenir aux techniques traditionnelles du bâti ancien, donc seul un essentage en ardoise sera autorisé.
CCPN : en cours d'instruction
Avis de la commission : défavorable. Les élus ne souhaitent pas qu'une porte donne accès à la propriété communale.

- DP 027 428 24 N 00012 : Allée des bleuets. Parcelle AV 35 – 855 m2. Zone Uh. Création d'une terrasse et aménagement descente de garage.
ABF : accord
CCPN : en cours d'instruction
Avis de la commission : favorable.
- DP 027 428 24 N 00013 : Rue de Crosville. Parcelle AM 350 – 957 m2. Zone Uh. Modification pergola
ABF : non concerné
CCPN : en cours d'instruction
Avis de la commission : favorable
- DP 027 428 24 N 00014 : Rue Octave Bonnel. Parcelle AL 127 – 140 m2. Zone Uh. Ajout et modification fenêtres de toit
ABF : en cours
CCPN : en cours d'instruction
Avis de la commission : favorable
- DP 027 428 24 N 00015 : Rue du Bosc Fichet. Parcelle AH 19 – 2643 m2. Zone Uh. Installation de panneaux photovoltaïques
ABF : accord
CCPN : en cours d'instruction
Avis de la commission : défavorable; demande de prise en compte de l'article Uh2.4.10 du PLU qui indique que les panneaux solaires doivent être intégrés au volume de la toiture avec une pose à fleur. Ils devront présenter une teinte assurant un fondu avec les éléments de couverture : capteurs solaires et cadres.
- DP 027 428 24 N 00016 : Rue du Haut phare. Parcelle AN 70 – 504 m2. Zone Uh. Remplacement d'une partie de la clôture - portail
ABF : en cours
CCPN : en cours d'instruction
Avis de la commission : favorable avec les prescriptions du PLU : les clôtures doivent être constituées d'une haie vive constituée d'arbustes d'essence locale éventuellement doublée d'une grille ou d'un grillage. Les plaques de béton sont autorisées en soubassement.
- DP 027 428 24 N 00017 : Avenue du Doyen Jussiaume. Parcelle AC 138 – 662 m2. Zone Uh. Remplacement d'un portail
ABF : non concerné
CCPN : en cours d'instruction
Avis de la commission : favorable
- DP 027 428 24 N 00018 : Allée de la mare aux joncs. Parcelle AP 11 – 671m2. Zone Uh. Installation d'une clôture.
ABF : non concerné
CCPN : en cours d'instruction
Avis de la commission : favorable avec les prescriptions du PLU : les clôtures doivent être constituées d'une haie vive constituée d'arbustes d'essence locale éventuellement doublée d'une grille ou d'un grillage. Les plaques de béton sont autorisées en soubassement.

→ *Permis de construire (PC) :*

- PC 027 428 24 N0002: Rue de Nassandres. Parcelle AV-3/ 1405 m2. Zone Uh. Construction d'un garage.
ABF : en cours
CCPN : En cours d'instruction
Avis de la commission : favorable avec une prescription sur la pente du toit qui doit être supérieure ou égale à 15 degrés pour les annexes de jardin et d'habitation.

→ *Pose d'enseignes (PE) :*

- PE 027 428 24 N00003 : Rue Dupont de l'Eure. Parcelle AL 2 / 221m2. Zone Up. Remplacement des enseignes.
ABF : en cours
Avis de la commission : favorable mais l'enseigne au niveau du distributeur de billets, rue de la Charité ne peut être placée à la hauteur souhaitée en raison du passage de camions. Celle-ci peut être apposée au-dessus du distributeur ou sur la rue Dupont de l'Eure

Prochaine commission le mardi 2 avril 2024

ENSEIGNEMENT-SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

Compte-rendu de la commission du 12 mars 2024

Présents : Isabelle Vauquelin, Isabelle Ameye, Isabel Coudray, Anita Le Merrer et Gilles Barbier,

Absentes excusées : Claire Lapoirie, Anita Le Merrer

ENSEIGNEMENT

• ECOLE DOLTO

Projet pédagogique « Ouvrons l'école aux parents », dans le cadre de la démarche « notre école, faisons la ensemble » lancée par le Conseil National de refondation suite à une vaste concertation sur tout le territoire français associant tous les acteurs du tissu associatif avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective.

C'est pourquo, nous avons voté un budget de 4 803,00 € qui nous sera remboursé par l'État.

• ECOLE DUPONT DE L'EURE

Les services de l'ARS et de l'Education Nationale vont venir lundi 18 mars à l'école Dupont de l'Eure, pour évaluer le fonctionnement de l'Unité d'Enseignement Externalisé ADAPEI installée dans cette école. Il s'agit de faire un point sur la convention et sur les améliorations à apporter.

Challenge Education Routière CM2

Pour la deuxième année, cette organisation aura lieu le vendredi 31 mai 2024 en retrouvant les mêmes partenaires que l'année dernière avec des améliorations quand on commence quelque chose, il faut prendre ses marques.

57 élèves en 2024 contre 72 l'année dernière, toutes les animations sont renouvelées pour une bonne journée en perspective.

Inscription et Restauration scolaire et temps périscolaire :

- avec les changements d'horaires d'écoles
- donner une facilité aux parents pour prévenir la Mairie, pour la restauration, la garderie, le paiement, etc....

ASSOCIATIONS

• **L'assemblée générale du golf** qui a eu lieu le samedi 10 février 2024 avec la Coupe de Normandie remportée par l'équipe d'hommes. Une bonne tenue de cette association qui est très ouverte sur des challenges variés et qui a renouvelé son bureau avec 6 personnes nouvelles puisque les sortants étaient présents depuis trois ans et plus. Bravo à la Présidente qui a su organiser une vie sympathique au sein de son association pour donner envie à d'autres de s'investir pour le club.

Les projets d'activités sont repartis sur les mêmes bases que l'année dernière, cette année ils nous suivront pour le Téléthon.

Les finances sont saines et la Présidente remercie la Mairie du Neubourg pour sa subvention.

• **L'assemblée générale des Aînés Vitot-Le Neubourg** qui a eu lieu le dimanche 25 février à la salle du Haut-Phare. Excusé Joël LELARGE.

Remerciements appuyés de la Municipalité pour avoir proposé une salle à l'UP er aussi pour la subvention de 1 000 €.

Activités 2023 : galette, AG et repas, vente promotionnelle avec un repas offert à la suite, déjeuner spectacle à Vitotel, journée croisière sur la seine, Voyage Costa Brava (25 personnes), loto salle du Haut Phare, petit loto salle du Complexe de l'hippodrome, déjeuner en décembre, goûter de Noël.

Projets 2024 : identiques à ceux de 2023

Comptes année 2023 Dépenses : 25 825,38 €, Recettes 28191,17 €. Bénéfices : 2 365,79 €

Compte courant : 14 147,07 €, Livret : 10 729,59 €.

Remerciements à Gisèle DESBONS trésorière pendant 33 ans de cette association, elle est remplacée par Jean-Louis MOINE.

Ambiance très détendue avec des adhérents très heureux de passer un bon moment.

- **Tournoi de judo le samedi 23 mars au gymnase**
- **Marche Rose le dimanche 6 octobre** avec un départ depuis le champ de foire sous l'égide de l'OMS, une prochaine réunion a lieu en Mars pour affiner les plans de cette organisation.
- **Tour de l'Eure JUNIOR** le weekend de la Pentecôte le 18-19 et 20 mai, pour le Neubourg, c'est le lundi 20 mai avec la restauration dans le gymnase et le départ en centre-ville. (voir le budget de ces trois jours 85 000 €)
- **la ville a décidé en partenariat avec Neubourg Images** de proposer à toutes les associations sportives en année olympique de prendre en photo leurs animations en accord avec le référent de chaque club, le choix des photos qui seront encadrées au nombre de 4 pourront être présentées au forum des associations et resteront la propriété des clubs. C'est pourquoi, nous avons voté une aide pour que cette association achète le matériel dont ils ont besoin pour organiser leurs collectes.

Les élections CMJ ont eu lieu en deux fois, le 16 janvier 2024 le Maire élu est une fille, Juliette Dovergne et donc l'adjoint sera un garçon qui a été élu au troisième tour de scrutin, Gabriel Davoust Boivin, le 13 février 2024.

Date du prochain Téléthon : 29 et 30 novembre 2024, pourquoi la date est avancée parce que début décembre ce sera Notre-Dame à Paris qui renaîtra de ses cendres, si l'on peut dire.

DCM 2024-29- ACTUALISATION DU REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DU TEMPS PERISCOLAIRE

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le règlement de la restauration scolaire (cantine) et du temps périscolaire (garderie) dans les écoles primaires du Neubourg. Ce règlement sera applicable à compter de la rentrée de septembre 2024. Les modifications proposées résultent de la mise en place de l'application « monespacefamille » et des nouveaux horaires de l'école maternelle.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que le règlement de la restauration scolaire et du temps périscolaire dans les écoles primaires du Neubourg mis en place par la commune est mis à jour pour l'année scolaire 2024/2025 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- adopte le règlement annexé à la présente délibération.
- dit qu'il entrera en vigueur à la rentrée de septembre 2024.
- précise qu'il annule et remplace tout règlement antérieur et est reconductible chaque année scolaire jusqu'à sa modification par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité,

SECURITE

DCM 2024-30- CONVENTION POUR LA CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention de l'association 30 millions d'amis ;

Considérant que le pouvoir de police du Maire lui permet d'édicter des mesures en matière des animaux errants ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer avec la Fondation 30 Millions d'Amis une convention de stérilisation et d'identification des chats errants sur la ville.

Adopté à l'unanimité,

Madame le Maire donne quelques chiffres des campagnes de stérilisations : 11 en 2017 2018, puis constat d'une diminution, 3 ou 4 les années suivantes. Le dispositif permet un équilibre de régulation souhaitée.

Madame Natacha Brunet demande la raison de la conjugaison de la puce électronique et du marquage de l'animal.

Madame le Maire pense que c'est selon les outils de reconnaissance, de lecture détenus par les intervenants.

INFORMATION SUR LE PRIX DE L'EAU 2024

Madame le Maire souhaite aborder le prix de l'eau 2024 qui a fait l'actualité des médias ces derniers jours. Elle souhaite donner le contexte de l'évolution aux membres du conseil municipal. Le prix de l'eau passe de 1,79 à 2,53 /m³ et de 47,48 € à 121,33 € pour l'abonnement. Le 22 février dernier, le SERPN a soumis au vote cette augmentation de tarifs qui a été adoptée par une majorité de voix (48 voix sur 71 présents, 24 communes n'étaient pas représentées). Cette hausse est justifiée par la détérioration de la qualité de l'eau, polluée par les nitrates et les métabolites de pesticides utilisés sur les betteraves et les céréales, et la nécessité d'investir dans des unités de traitement pour les 95 communes, avec la construction progressive de six usines de potabilisation, dont le coût est estimé à 4 à 5 millions d'euros/usine.

Madame le Maire rappelle que le rapport d'orientation budgétaire n'était pas joint à la convocation du 22/02 et qu'il a été fourni partiellement. En novembre 2022, le syndicat a déjà mis les délégués dans la même situation inconfortable, c'est-à-dire leur demandant d'approuver une augmentation sans envoyer de documents au préalable.

Monsieur Didier Onfray, délégué, a obtenu des éléments donnés dans les commissions précédentes, repris dans le DOB, de façon à analyser avec ses collègues le financement des projets d'usine. Madame le Maire indique qu'ils ne sont pas d'accord avec le financement des usines, et plus globalement, avec la gestion du SERPN. Monsieur Didier Onfray a publiquement donné la position de la commune du Neubourg et a voté contre l'augmentation. Mais, la commune du Neubourg n'a qu'une voix au conseil syndical, même si le territoire représente plus de 10 % des usagers.

Madame Natacha Brunet est surprise que les propositions du syndicat ne soient pas débattues en commission.

Madame le Maire précise que les documents budgétaires, en novembre 2022, ont été envoyés le mardi soir pour le jeudi matin.

Monsieur Arnaud Cheux indique que Monsieur Didier Onfray est un des rares délégués à intervenir dans les assemblées.

Monsieur Didier Onfray est convié à trois assemblées générales dans l'année.

Monsieur Arnaud Cheux convient que les sujets traités par le syndicat demandent une analyse technique. Les délégués font confiance aux techniciens, mais le fonctionnement du bureau syndical sème la confusion. Ce n'est pas rassurant.

Madame Natacha Brunet demande la date du renouvellement des délégués.

Monsieur Arnaud Cheux répond aux élections municipales en précisant qu'après 2026, les délégués seront communautaires avec le transfert de compétence.

Les élus du Neubourg ont le souhait d'informer les habitants sur leur opposition. Une information, dont la distribution dans les boîtes aux lettres est en cours, a été mise sur panneau Pocket.

Devant l'opposition, notamment la manifestation de ce jour devant les bureaux du SERPN, les instances sont en train de reculer pour ne pas augmenter autant que prévu.

Par ailleurs, Madame le Maire informe qu'elle a reçu la démission de Monsieur Francis Bronnaz de ses fonctions de délégué titulaire du SERPN. Elle invite les conseillers à voter à bulletin secret pour son remplacement. Madame le Maire demande s'il y a des candidats au poste de délégué titulaire. Monsieur Arnaud Cheux déclare sa candidature.

DCM 2024-031- ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE POUR LE SYNDICAT D'EAU DU ROUMOIS ET DU PLATEAU DU NEUBOURG

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-7 et L5211-7 ;

Vu l'article L 5212-7 disposant que chaque commune est représentée dans le syndicat d'eau par un délégué titulaire ;

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau délégué titulaire en remplacement de Monsieur Francis BRONNAZ, délégué titulaire démissionnaire ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué titulaire ;

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 21

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- M. Arnaud CHEUX 19 voix, dix-neuf voix,
- M. Stéphane CHERRIER 1 voix, une voix,

- M. Arnaud CHEUX, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire du Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe les conseillers qu'une réunion s'est tenue en préfecture de l'Eure, le 26 janvier 2024, sur la problématique du transit par Le Neubourg des transports exceptionnels, avec les services de l'Etat, la DDTM 76 en charge de ces transports, le Département de l'Eure, les sociétés autoroutières, qui n'appliquent pas toutes les mêmes tarifs et les mêmes horaires d'ouverture pour ces convois. Ce travail est fait en concertation avec la ville de Brionne qui a la possibilité de laisser les transports exceptionnels par sa déviation.

Il a été constaté une grande amélioration. La DREAL enregistre davantage de déclarations des transporteurs et fait des contrôles aléatoires. Les services de l'Etat se sont bien investis. Le Neubourg dessert le sud du département, l'Eure et Loir notamment. Une diminution du transit sur l'année de 60 à 70 % a été constatée. La DDTM 76, en charge de ces transports, s'est déplacée.

Les élus travaillent avec le Département sur l'interdiction des poids lourds la nuit.

Monsieur Philippe Delaunay demande sur quelle tranche horaire l'interdiction.

Madame le Maire indique de 23h à 6h.

Madame le Maire rappelle que les élus sont invités le samedi 23 mars 2024 à participer au jury du salon de peinture de l'Université Populaire.

Madame le Maire remercie les agents de la ville pour leur implication, tant pour le repas des aînés que pour toutes les animations du WE : dictée, course cycliste Tour de Normandie, comice, ...

Madame le Maire invite à un tour de table.

Madame Natacha Brunet revient sur la réunion du 4 mars sur le château. Elle demande le nombre de jeux prévus dans le parc et l'implantation.

Madame Anita Le Merrer répond que l'architecte a présenté le type de jeux qui pourraient être installés au même endroit que les précédents sans précision du nombre. Par rapport au voisinage, elle précise qu'une haie est prévue pour éviter les problèmes.

Madame Natacha Brunet demande si les dates sur les vacances scolaires peuvent être évitées pour ces réunions.

Monsieur Francis Davoust revient sur l'organisation du WE en termes de responsabilité de la commune : 25 signaleurs bénévoles, gros investissement des services techniques, de la police municipale et de l'association du Comice. Il transmet les remerciements de M. Anquetil, organisateur du Tour de Normandie.

Madame le Maire transmet également ceux de l'association du Comice qui a de nombreux bénévoles également.

Prochain conseil municipal le 15 avril 2024.

Fin de séance à 21h15.

Procès-verbal du 18 mars 2024

Le 18 mars deux mille vingt quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, à la mairie, salle de conseil.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, Mme Claire LAPOIRIE, M. Stéphane CHERRIER, M. Philippe DELAUNAY, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Jean LEFEBVRE à M. Didier ONFRAY, Mme Isabel COUDRAY à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Gilles BARBIER à Mme Isabelle VAUQUELIN.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Secrétaires de séance : Mmes Caroline CHOPIN, Marie-Noëlle CHEVALIER.

DCM 2024-28- SIEGE - Convention de programmation triennale 2024-2026

DCM 2024-29- Actualisation du règlement de la restauration scolaire et du temps périscolaire

DCM 2024-30- Convention pour la campagne de stérilisation des chats

DCM 2024-31- SERPN – Election au scrutin secret d'un délégué titulaire

Prénom Nom	Fonction	Signature
Isabelle VAUQUELIN	Maire	
Caroline CHOPIN	Secrétaire de séance	
Marie-Noëlle CHEVALIER	Secrétaire de séance	

